

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2013

**PRÊT À TAUX ZÉRO POUR L'AMÉNAGEMENT DU DOMICILE DES PERSONNES
HANDICAPÉES - (N° 494)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 11

présenté par

M. Darmanin, M. Douillet, M. Martin, M. Door, M. Couve, M. Perrut, M. Gosselin, M. Myard,
M. Lazaro, M. Salen, M. Lurton, M. Berrios, M. Teissier, M. de Mazières, M. Le Mèner,
M. Robinet, Mme Fort, Mme Louwagie, M. Aubert, M. Poisson, M. Foulon, M. Cinieri, M. Tetart,
M. Straumann, M. Gérard, M. Decool, M. Hetzel, M. Jean-Pierre Vigier, M. Martin-Lalande,
M. Vannson, M. Larrivé, M. Sturni, M. Gandolfi-Scheit, M. Morel-A-L'Huissier, M. Le Fur,
M. Jacquat, M. Cherpion, M. Bénisti, M. Salles, M. Tuaiva, M. Hillmeyer, M. Abad et Mme Poletti

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« arrêté »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 4 :

« conjoint des ministres du budget et du ministre chargé des personnes handicapées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renvoyer à un arrêté conjoint des ministres chargés, respectivement, du budget et des personnes handicapées le soin de fixer la liste des travaux entrant dans le champ du dispositif.